

→ suite de la p.1

## Pavane pour une Biennale

### ● Août 1976

- Ma candidature à la Biennale est constituée par une simple lettre qui "propose à la Commission internationale de rééditer le Salon des Refusés de 1863 en présentant, parallèlement à la sélection officielle, les dossiers de tous les artistes non admis à participer à la 10ème Biennale de Paris". Une note précise: "Ce travail pourra être montré indifféremment dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux manifestations".

... la proposition ne sera pas retenue.

### ● Septembre 1979

- "La Commission étudiera attentivement tous les projets conçus spécialement pour la 11ème Biennale de Paris" ("Note technique" à l'intention des candidats).

- J'expédie à la Biennale un dossier de travaux personnels accompagné d'un "Projet pour la 11ème Biennale de Paris" ainsi rédigé: "Présentation de tous les dossiers proposés aux commissions de sélection sous forme de diapositives (films, vidéos) et avec l'accord des artistes".

### ● Janvier 1980

- Apprenant que les candidats sont invités à récupérer leurs dossiers, je téléphone à la Biennale qui m'informe qu'une lettre m'a été envoyée le 12 décembre. Cette lettre ne m'est jamais parvenue. J'écris donc la mise au point qui suit, que je remets à Georges Boudaille (Délégué Général de la Biennale) le 15 janvier, ainsi qu'un nouveau projet:

#### MISE AU POINT/15 janvier 1980

En septembre 1979, j'ai adressé un dossier à la Commission de la 11ème Biennale de Paris, dossier comportant une documentation sur mes travaux artistiques ainsi qu'un projet spécialement conçu pour cette manifestation. À ce jour, je n'ai reçu de la Biennale aucune lettre, aucune communication formelle m'informant que ma candidature avait été - ou non - acceptée. Seules, une communication téléphonique avec Mr Georges Boudaille (sur mon appel du 8 janvier 1980), et une liste publiée par la Biennale (dont je n'ai eu connaissance, par hasard, que le 12 janvier) - liste mentionnant l'acceptation "sous réserve" de ma candidature - peuvent à présent assurer que mon projet a pu retenir l'attention du comité de sélection. Ce projet consistait en la présentation - parallèlement à la sélection officielle - de tous les dossiers soumis à la Biennale. Cette proposition impliquait d'évidence, qu'avant de retourner les dossiers à leurs auteurs, la Biennale me contacte pour considérer dans quelles conditions ce projet pouvait être réalisé.

Ce rappel ne serait pas complet s'il ne précisait pas que Mr Boudaille dit m'avoir envoyé le 12 décembre 1979 une lettre me proposant une entrevue, lettre adressée à la coopérative d'artistes dont je suis membre. Dans ce cas, j'affirme qu'il est exclu que - reçue - cette lettre ne m'eût été transmise. Et suggère que l'esprit du projet commandait une insistance, par exemple téléphonique (insistance qui ne pouvait manquer d'être récompensée : une permanence quotidienne est assurée à la coopérative et je n'ai pas quitté Paris).

Dans ces conditions, le projet initial que je soumettais à la Biennale en 1979 n'a plus de raison d'être.

Un nouveau projet est joint à la présente...

#### NOUVEAU PROJET/15 janvier 1980

Présentation publique, dans le cadre de la manifestation, d'une documentation sur les travaux de tous les artistes ayant déposé une candidature à la 11ème Biennale de Paris.

- La composition de cette documentation sera laissée au libre choix du participant. Pas d'œuvres originales. Format souhaité: 22x33 cm. Poids maximum: 2kg.

- La présentation publique nécessitera: tables, chaises, matériel de projection et d'audition. Photos, textes, imprimés, etc.: sur table. Diapositives: paniers prêts à l'utilisation. Bandes vidéo: programmation.

Films: programmation (16 mm et S.8). Personnel de surveillance et d'assistance technique.

- Chaque artiste ayant fait acte de candidature à la Biennale sera personnellement et largement informé du présent projet, ainsi que de sa genèse, en même temps qu'il sera invité à participer dans les termes définis par le projet. Il sera évidemment libre d'accepter ou de refuser.

- La Biennale devra:

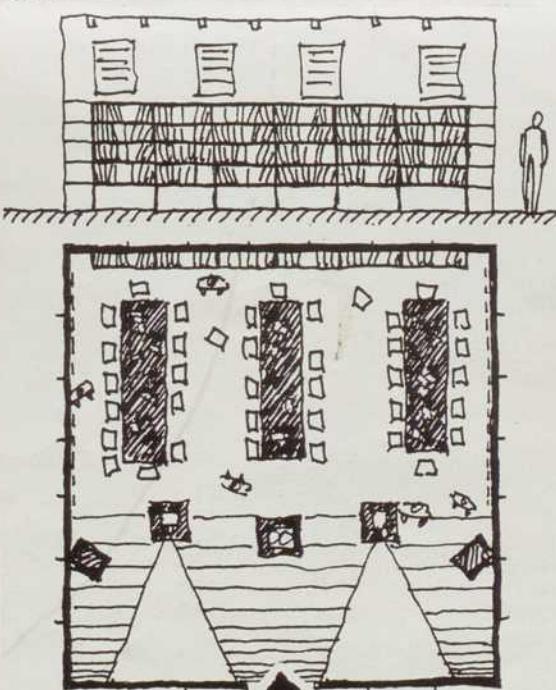
- prendre en charge l'envoi et le renvoi du dossier de chaque participant de province;
- garantir les meilleures conditions matérielles de présentation et d'utilisation de la documentation par le public;
- assurer la responsabilité du projet en assurant l'aide indispensable à sa réalisation: crédits, secrétariat, personnel, équipements, organisation, etc.

### ● Février 1980

- Le 4 février, je fais parvenir une version définitive du projet. Mon effort porte sur la définition de modalités "réalistes" qui tiennent compte des insuffisances budgétaires de la Biennale - mais aussi, et surtout, sur des conditions qui ne soient pas réductrices de l'esprit d'un projet qui implique d'autres artistes. Cette dernière version comprend: un descriptif, un modèle de lettre circulaire qui serait adressée aux artistes et quelques précisions complémentaires qui accompagneraient cette lettre circulaire...

#### DESCRIPTIF/4 février 1980

Exemple d'une implantation dans un espace de 50m<sup>2</sup>:



- Rayonnages 6.00x1.30 - 3 tables 80x2.80 - 30 à 40 sièges - 1 à 2 projecteurs diapos - 1 à 2 vidéos - 1 à 2 magnétophones à cassettes - 4 panneaux de textes 70x1.00 - Tracts informatifs - 1 seule entrée/sortie -

#### Services et fournitures complémentaires:

- Secrétariat - Envois postaux - Location matériel - Panneaux de textes - Reprographie (circulaires et tracts) - Fournitures papeterie (classements, marquages) - Paniers diapos -

### → Organisation:

- Fichier candidats - Lettres circulaires (caution du Délégué Général de la Biennale) - Réception des dossiers à la Biennale - Puis, prise en charge par l'organisateur...

### Planning:

- Circulaire transmise en février 80 - Date limite de réception des envois 15 avril - Organisation: avril, mai, juin...

#### MODÈLE DE LETTRE CIRCULAIRE/4 février 1980

Parmi les projets spéciaux conçus par les artistes pour la XIe Biennale de Paris, le comité de sélection a retenu la proposition suivante:

Présentation d'une information sur les travaux de tous les artistes ayant déposé une candidature à la Biennale 1980.

Vous êtes donc invité(e) à nous faire parvenir, avant le 15 avril 1980, une documentation sur vos travaux et/ou sur vous-même. Cette documentation sera mise à la disposition du public de la 11ème Biennale, du 20 septembre au 3 novembre, au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Les précisions jointes (cf. feuille séparée) ont pour but de vous renseigner sur cette proposition et sur les conditions de sa réalisation.

Georges Boudaille, Délégué Général

#### PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES/4 février 1980

##### Projet spécial

Dans le cadre de la Biennale 1980, un espace d'information et de documentation sera consacré aux artistes qui furent candidats à cette manifestation. Tous les artistes non retenus par le jury (mais aussi ceux qui figurent dans la sélection officielle) sont invités à participer sous la forme d'une documentation sur leurs travaux/recherches/réalisations.

##### Composition de la documentation:

A l'initiative de chaque artiste - compte tenu des conditions pratiques de présentation et de l'accès direct du public à cette information.

##### Présentation publique\*:

L'espace de présentation comprendra : matériel de rangement, tables, chaises, éléments informatifs - ainsi qu'un matériel de projection et d'audition: projecteurs diapos, vidéo, magnétophones à cassettes. La documentation ne fera l'objet d'aucune sélection ou présentation tendancieuse.

Date limite des envois: 15 avril 1980

La Biennale prendra en charge le renvoi des dossiers.

L'organisateur, Bernard Crespin

\*Une grande attention sera apportée aux conditions matérielles de présentation et d'utilisation de la documentation.

La Biennale et l'organisateur déclinent néanmoins toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des envois.

- Le 26 février, une lettre signée Georges Boudaille m'est adressée:

Je vous remercie de votre lettre du 4 février, et de la documentation qui l'accompagne. Nous avons apprécié le soin que vous avez apporté à ce projet. Malheureusement, les restrictions de budget et d'espace qui nous sont imposées ne nous permettent pas de la présenter dans des conditions satisfaisantes, et nous avons décidé d'y renoncer.

### ● Mars 1980

Paris, le 6 mars 1980

J'ai bien reçu votre lettre du 26 février m'informant qu'il ne vous était pas possible de

Les nombreux jeunes artistes candidats à la Biennale, mais aussi les autres, représentent une information potentielle extrêmement riche.

- Contacter ces artistes, les interroger sur leur travail, sur leur situation, autant que sur les conditions

de la création en France (le milieu de l'art, les institutions et ... la Biennale);

- rendre compte de ces paroles dans le journal Cairn;
- organiser éventuellement une présentation publique de ces informations et de ces travaux.